



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés – **CABINET AELIA ASSURANCES** – 38-42 rue Gallieni 92 600 Asnières sur Seine
– Courtier en Assurances certifions par la présente que :

STAR SERVICE
Aérodrome des 4 Vents
45 550 Saint-Denis de l'Hôtel

A souscrit auprès de la Société :

LA REUNION AERIENNE
50 rue Ampère
75 017 Paris

Une police d'assurance N° **2009/1536** garantissant les risques ci-après :

- **Corps Risques Ordinaires**
- **Corps Risques de Guerre et Assimilés selon annexe A1**
- **Responsabilité Civile Combinée**

PERIODE DE VALIDITE du : **24/11/2009** – 0 heure
23/11/2010 – 24 heures

APPAREIL GARANTI
IMMATRICULATION
NOMBRE DE SIEGES

CESSNA CITATION CJ 1
F-HAJD
2 Pilotes + 5 Places Passagers
ou 1 Pilote + 6 Places Passagers en usage tourisme

LIMITES GEOGRAPHIQUES : MONDE ENTIER à l'exclusion des pays suivants au titre :

- A / ALGERIE – CABINDA-BURUNDI-REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE-CONGO- REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO – ERYTHREE – ETHIOPIE – COTE D IVOIRE- – LIBERIA – NIGERIA-
SIERRA LEONE-SOMALIE-SOUDAN
B / COLOMBIE – EQUATEUR – PEROU
C / AFGHANISTAN – TCHETCHENIE – INGOUCHIE – PAKISTAN-YEMEN-NEPAL-NAGORNO
KARABAKH-JAMMU ET KASHMIR
D / SRI LANKA
E / IRAN – IRAK – SYRIE
F / BOSNIE – KOSOVO – GEORGIE – OSSETIE DU SUD, ABKHAZIE

Et tous pays faisant l'objet de sanctions ONU ou CEE.

MONTANT DES GARANTIES

ASSURANCE CORPS (non compris risques de guerre et assimilés)

VALEUR ASSUREE 2 500 000 EUR
FRANCHISE 10 000 EUR par sinistre applicable sauf Perte totale

ASSURANCE CORPS RISQUES DE GUERRE ET ASSIMILES selon annexe A1

VALEUR ASSUREE 2 500 000 EUR

**ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE A L'EGARD DES PERSONNES NON-TRANSPORTEES
ET A L'EGARD DES OCCUPANTS**

MONTANT DE GARANTIE 30 500 000 EUR ou équivalent SDR
Par occupant et/ou accident et/ou événement y compris extension aux risques de guerre au titre de l'AV52.
Conforme au Règlement 785/2004 du 21 avril 2004 (RC passagers contre valeur de 250.000 DTS)

AÉLIA ASSURANCES - 38-42, rue Gallieni, 92600 Asnières-sur-Seine - France

Tél. : +33 (0)1 46 88 91 91 - Fax : +33 (0)1 46 88 70 12 - e-mail : aelia@aelia-assurances.com - web : www.aelia-assurances.com
N° VAT : FR72 438 800 666 – RCS : B438 800 666 – APE 6622Z – SARL au capital de 100 000 €
Garantie financière et responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L530-1 et L530-2 du code des assurances



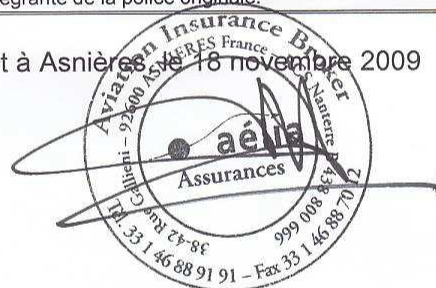
DISPOSITIONS SPECIALES :

IL EST PRECISE QU'A COMPTEUR DU 18.01.1999 à 0 heure LA GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE S'APPLIQUE DANS LES TERMES SUIVANTS :

- ✓ JUSQU'A 100.000 DTS PAR PASSAGER : LES ASSUREURS GARANTISSENT, DANS LES TERMES DE L'ARTICLE 3§1-2 ET 3 DU REGLEMENT 2027/97, LA RESPONSABILITE DE L'ASSURE DE TOUTE RECLAMATION SAUF SI LADITE RECLAMATION A ETE CAUSEE EN TOU OU PARTIE PAR LA FAUTE OU LA NEGLIGENCE DU PASSAGER BLESSE OU DECEDE.
- ✓ AU DELA DE CETTE SOMME ET DANS LES LIMITES DE GARANTIE DE LA POLICE : LES ASSUREURS GARANTISSENT LA RESPONSABILITE DE L'ASSURE SAUF SI CELUI-CI, SES PREPOSES OU MANDATAIRES SONT EN MESURE DE DEMONTRER, QU ILS ONT PRIS TOUTES LES MESURES NECESSAIRES POUR EVITER LE DOMMAGE OU QU IL ETAIT IMPOSSIBLE POUR LUI OU POUR EUX DE PRENDRE DE TELLES MESURES.
- ✓ LES ASSUREURS GARANTISSENT EGALEMENT LE REMBOURSEMENT A L'ASSURE DE L'AVANCE PREVUE PAR L'ARTICLE 5 DU REGLEMENT CE 2027/97 DESTINE AUX VICTIMES OU A LEURS AYANTS DROITS POUR FAIRE FACE A LEURS BESOINS ECONOMIQUES IMMEDIATS ET CE DANS LES LIMITES DE GARANTIE DE LA POLICE.
- ✓ LES ASSUREURS PRENNENT NOTE QU'IL EXISTE SUR L'AERONEF ASSURE UNE CREANCE AU PROFIT DE BANQUE POPULAIRE
- ✓ IL EST PRECISE QU'EN CAS DE SINISTRE LES ASSUREURS S'ENGAGENT A VERSER EN PRIORITE A BANQUE POPULAIRE CONSIDEREE COMME ASSURE ADDITIONNEL DANS LA MESURE DE SON INTERET SUR LA CHOSE ASSUREE, LE MONTANT DE L'INDEMNITE ASSUREE, A CONCURRENCE DE LA CREANCE EN PRINCIPAL PLUS INTERETS ET ACCESSOIRES EXISTANT A LA DATE DU REGLEMENT.
- ✓ PAR AILLEURS LA CLAUSE DITE DE PROTECTION DU DELEGATAIRE S'APPLIQUERA EN FAVEUR DE BANQUE POPULAIRE SELON L'ANNEXE CP13C JOINTE AU CONTRAT.

Les garanties sont acquises pour l'usage et les conditions d'utilisation déclarées par le souscripteur dans le cadre de la proposition d'assurance ayant entraîné l'acceptation du risque par l'ASSUREUR et la tarification convenue et sous réserves des Conditions Générales de l'imprimé DA du 17 mai 1989 faisant partie intégrante de la police originale.

Fait à Asnières le 18 novembre 2009



AÉLIA ASSURANCES - 38-42, rue Gallieni, 92600 Asnières-sur-Seine - France

Tél. : +33 (0)1 46 88 91 91 - Fax : +33 (0)1 46 88 70 12 - e-mail : aelia@aelia-assurances.com - web : www.aelia-assurances.com

N° VAT : FR72 438 800 666 - RCS : B438.800 666 - APE 6622Z - SARL au capital de 100 000 €

Garantie financière et responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L530-1 et L530-2 du code des assurances